

Ces métiers où les travailleurs sans papiers vont pouvoir être régularisés

« **Métiers en tension : la nouvelle liste** », titre Les Echos qui revient sur la publication de la liste censée faciliter la délivrance de titres de séjour pour les personnes exerçant l'un des métiers identifiés. Le quotidien pointe la **satisfaction du patronat du GHR et du Medef, malgré quelques métiers oubliés**. A l'inverse, l'U2P a critiqué un processus de consultation « partiel » qui a laissé au bord de la route de nombreux métiers de bouche, et tardif, qui a induit « des situations humaines difficiles pour de nombreux salariés en fin de titre de séjour et a plongé leurs employeurs dans l'insécurité juridique ». Dans le détail, l'arrêté dresse la liste des familles professionnelles qui connaissent des difficultés de recrutement. Certaines, comme celle des employés de l'hôtellerie, se retrouvent dans toutes les régions. D'autres n'ont été que partiellement retenues. C'est le **cas par exemple de celle des régleurs, que l'on ne retrouve qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, en Ile-de-France et en Normandie, alors que ce métier est ressorti en 4e position des 10 pour lesquels les entreprises anticipent les plus fortes difficultés de recrutement**, selon le dernier baromètre des besoins de main-d'œuvre de France Travail. La liste « articule les exigences du marché du travail, les réalités humaines et les priorités économiques du pays. Sa publication et son utilisation vont de pair avec la poursuite de nos efforts pour lutter contre le chômage des étrangers en France et le **remplissage des postes non pourvus par une immigration de travail régulière, sélective, régulée et conforme à nos intérêts nationaux** », a réagi Astrid Panosyan-Bouvet, soulignant « l'approche équilibrée » qui a conduit à son élaboration. (Les Echos, p.3)